

Objet : Tourisme – Stand Salon Roc d'Azur 2017 – Montant des participations de l'OTI du Val d'Arly et de la MDT

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 5 janvier 2017 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité entre deux délibérations de fixer ou réajuster certains tarifs des droits prévus au profit de la Communauté d'Agglomération Arlysère qui n'ont pas de caractère fiscal,

Vu la participation conjointe au Salon Roc d'Azur 2017 du 5 au 8 octobre dernier à Fréjus de l'Agglomération Arlysère, la MDT et l'OTI du Val d'Arly sur un même stand de promotion touristique du territoire,

Considérant que l'Agglomération Arlysère a pris en charge tous les frais liés : location de l'emplacement, péage, PLV, animation, frais de réception... pour un montant total d'environ 10 000 €,

Considérant l'intérêt commun et partagé de ce salon pour les 3 partenaires, il a été convenu que les frais soient partagés entre les partenaires,

Décide

Article 1 : La MDT prendra à sa charge 1 255, 60 € correspondant à sa part financière sur l'opération.
L'OTI du Val d'Arly prendra à sa charge 3 000 € correspondant à sa part financière sur l'opération.

Article 2 : La CA Arlysère transmettra à l'Office de Tourisme du Val d'Arly et à la Maison du Tourisme du Pays d'Albertville les titres exécutoires correspondants.

Article 3 : Mme la Directrice des Services, M. le Trésorier d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Communautaire et notifié à la MDT et l'OTI du Val d'Arly.

Fait à Albertville, le 13 novembre 2017
La Vice-Présidente déléguée
Mireille GIORIA

